

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 17 octobre 2017 à 20 heures -

Présents : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVÉ Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine, COPPENS Jean-Marc, Adjoint

Mesdames et Messieurs BRUNEVAL Rémy, ERYUZ Corinne, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, LEVACHER Marianne, WILLIG William, DUBOS Claude, LASSERON Pierre, CABIN Philippe, M. LUYPAERT Jean-Louis, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. LECOINTRE Philippe (pouvoir à M. J.M. COPPENS), Mme BARCQ Béatrice (pouvoir à Mme C. GROUT-LIMARE), M. PLESSIS Hervé (pouvoir à M. H. MOUQUET), M. DISTANTE Raphaël (pouvoir à M. LASSERON), Mme MORTELECQUE Justine, M. DUMONTIER Philippe,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUJARDIN Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 12 juillet 2017, ont été approuvés.

Délibération n° 2017-10-17/53 : Contrat de partenariat avec la Société anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie – SEMINOR (annule et remplace la délibération n° 2015-11-20/64 du 20/11/2015)

Le conseil municipal, à la majorité :

- Annule la délibération n° 2015-11-20/64 du 20/11/2015,
- Approuve le contrat de partenariat entre la ville et SEMINOR,
- Approuve la cession de terrains non bâtis à la Briqueterie Fauconnet, pour l'euro symbolique à SEMINOR,
- Approuve la cession des terrains bâtis de la Résidence du bois à SEMINOR pour la somme de 148 992,00 €,
- Approuve la rétrocession par SEMINOR des voiries, réseaux et ouvrages de réalisation des bassins de rétention des eaux pluviales, de la Résidence du bois à la commune,
- Approuve la demande de garantie d'emprunts souscrits par SEMINOR pour sa quote part autorisée concernant le projet de la Briqueterie Fauconnet,
- Approuve la signature d'un bail à construction concernant la mise à disposition de la parcelle où sera implantée la micro-crèche,
- Autorise Madame la maire à signer les promesses de vente, actes, conventions et pièces relatifs à la finalisation de ces dossiers.

Délibération n° 2017-1017/54 : Ouragan Irma – Aide aux victimes – Attribution d'une subvention à la Fondation de France

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € afin de contribuer à la mobilisation de solidarité envers les îles des Caraïbes et ses populations frappées par le passage de l'ouragan Irma.

Délibération n° 2017-1017/55 : Adhésion à un groupement de commandes pour le contrôle de débit des hydrants et leur géolocalisation

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création du groupement de commandes pour le contrôle de débits des hydrants et leur géolocalisation par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et décide d'y adhérer.

Le conseil municipal accepte que la C.C.C.A. soit coordonnateur du groupement et autorise Madame la Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 2017-1017/56 : Attribution d'une subvention au Comité Social du Personnel de la Ville de Saint Valery en Caux

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 7 000 € au Comité Social du Personnel de la Ville de Saint Valery en Caux.

Après quelques questions et informations diverses, Madame la Maire lève la séance à 22 heures 15.

La Maire,

Dominique CHAUVEL